

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

L'acheteur

État – Ministères de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Transports, de la Ville et du Logement

Objet de l'accord cadre à bons de commande

Assistance au service déplacements, infrastructures et transports de la DREAL Nouvelle-Aquitaine sur les procédures réglementaires liées aux missions de mobilité et de maîtrise d'ouvrage routière

Marché sur appel d'offres ouvert, passé en application des articles L.2124-1 et L.2124-2 et R.2124-1, R.2124-2 du CCP et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande tel que défini aux articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du CCP.

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur le

(à renseigner par le candidat : date de remise de l'offre)

<i>Date du marché</i>
<i>Numéro d'EJ du contrat</i>
<i>Code CPV Principal</i>
71241000-9
<i>Minimum - Maximum</i>
Minimum : néant Maximum HT : 700 000 € pour 4 ans
<i>Imputation</i>

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

L'acte d'engagement comporte ____ pages et les annexes n° ____

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Représentant de l'acheteur (RA)

Madame la préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfète de la Gironde par décret du 22 avril 2026

Ordonnateur

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement Nouvelle Aquitaine, par arrêté préfectoral R75-2025-02-11-00006 du 11 février 2025

Comptable public assignataire

Madame la Directrice départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne
DDFIP 87
31 rue Montmailler
87043 Limoges Cedex

Dans tout ce document, le code de la commande publique est désigné par l'abréviation CCP.

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT(S)

☐ Je soussigné,

Nom et prénom :											
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :											
Domicilié à :											
Tel. :						Fax :					
Courriel :											
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)											
Au capital de :											
Ayant son siège à :											
Tel. :						Fax :					
Courriel :											
N° d'identité d'établissement (SIRET) :											
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :											

☐ Nous soussignés,

Cotraitant 1											
Nom et prénom :											
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :											
Domicilié à :											
Tel. :						Fax :					
Courriel :											
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)											
Au capital de :											
Ayant son siège à :											
Tel. :						Fax :					
Courriel :											
N° d'identité d'établissement (SIRET) :											
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :											

Cotraitant 2	
Nom et prénom :	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Tel. :	
Fax :	
Courriel :	
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	
Fax :	
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :	

Cotraitant 3	
Nom et prénom :	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Tel. :	
Fax :	
Courriel :	
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	
Fax :	
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :	

après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP) N° 2026-SDIT-DIRNB-05 et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit les documents et renseignements visés aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du CCP ;

☐ **m'engage** sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-7.1, 1-7.2 et éventuellement au 1-7.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'**est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-7.1, 1-7.2 et éventuellement au 1-7.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-7.1, 1-7.2 et éventuellement au 1-7.3 du §CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies et selon la répartition des prestations précisée en annexe au présent acte d'engagement.

Le mandataire du groupement conjoint **est solidaire** de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, pour l'exécution du marché.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 2. PRESTATIONS ET PRIX

2-1. Détermination des prix

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m_0 fixé en page 1 du présent acte d'engagement. Ce mois est réputé correspondre à celui de la date à laquelle le candidat a fixé son prix remis dans son offre finale.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3-3 du CCATP.

Les prestations ne sont pas réparties en lots.

Il n'est pas fixé de montant minimum. Le montant maximum de chaque période de l'accord-cadre à bons de commande est fixé ainsi :

Maximum HT	Maximum TTC
700 000,00 € Maximum HT pour 4 ans	840 000,00 € Maximum TTC pour 4 ans

Les prestations seront rémunérées par application, aux quantités réalisées, des prix unitaires et forfaitaires de la liste des prix du présent accord cadre.



Groupement conjoint

Le détail des prestations exécutées par chacun des membres du **groupement conjoint** est joint en annexe au présent acte d'engagement.

2-2. Montant sous-traité

En cas de recours à la sous-traitance, conformément aux articles L.2193-4, L.2193-5 et R.2193-1 du CCP, un formulaire DC4 sera annexé au présent acte d'engagement pour chaque sous-traitant et indiquera la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par chaque sous-traitant, son nom et ses conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque formulaire annexé constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Les demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance seront effectuées à l'occasion de chaque commande.

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que **je pourrai/nous pourrons** présenter en nantissement ou céder sera limité au montant maximal de chaque bon de commande diminué, éventuellement, de la part sous-traitée.

ARTICLE 3. DURÉE DE L'ACCORD-CADRE ET DÉLAIS DE RÉALISATION DES PRESTATIONS

3-1. Durée de validité de l'accord-cadre

La durée de validité de l'accord-cadre est de 12 mois à compter de sa notification.

Les commandes pourront être adressées dès notification de l'accord-cadre jusqu'à l'expiration de cette durée.

L'accord-cadre est reconductible tacitement selon la périodicité suivante :

Période	Durée
Période ferme	12 mois
Reconduction n° 1	12 mois
Reconduction n°2	12 mois
Reconduction n°3	12 mois

Si l'acheteur ne souhaite pas reconduire l'accord-cadre, il doit se prononcer au moins un mois avant la fin de la période en cours.

Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

3-2. Durée et délai de réalisation des bons de commande

Les délais d'exécution des prestations en urgence sont précisés dans l'article 4.1.1 du CCATP. Les délais minimums d'exécution des prestations non urgentes sont précisées dans l'article 4.1.2 du CCATP.

Les délais d'exécution des prestations non urgentes pourront différer de l'article 4.1.2 du CCATP, dans ce cas le délai d'exécution des prestations afférent à la commande, ainsi que son point de départ, seront précisés via un EXE2 valant OS, notifié avec le bon de commande afférent.

Pour les prestations dont le délai d'exécution n'est pas fixé aux articles 4.1.1 et 4.1.2 du CCATP, le délai d'exécution des prestations afférent à la commande, ainsi que son point de départ, seront précisés via un EXE2 valant OS, notifié avec le bon de commande afférent. Le délai sera alors présenté soit sous forme de délai, soit sous forme de date limite d'exécution.

La durée pendant laquelle peuvent s'exécuter les bons de commande ne peut excéder la durée de validité de l'accord-cadre majoré de 6 mois.

3-3. Personnes physiques affectées à la mission

La personne physique, dénommée pilote, qui est désignée par le titulaire pour répondre de la qualité d'exécution des prestations et le représenter dans toutes les relations avec le représentant du RPA est :

Responsabilité	Nom prénom	Téléphone	Mail
Désignation des personnes physiques en cas de prestations non urgentes			
pilote de la mission			
Suppléant du pilote de la mission			
Désignation des personnes physiques en cas de prestations en urgence			
pilote de la mission			
Suppléant du pilote de la mission			

Le titulaire est responsable de la complète continuité d'exécution de ses missions.

La bonne exécution des prestations dépendant essentiellement des personnes qui se trouvent nommément désignées, l'article 3.4.3 du CCAG est applicable.

ARTICLE 4. PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3-2 du §CCAP.

 Prestataire unique

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :																												
à :																												
au nom de :																												
sous le numéro :																					clé RIB :							
code banque :													code guichet :															
IBAN																												
BIC (par SWIFT)																												

Toutefois, l'acheteur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

 Groupeement solidaire

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes (joindre un RIB ou RIP) :

[illegible]

Cotraitant 2																																												
compte ouvert à l'organisme bancaire :																																												
à :																																												
au nom de :																																												
sous le numéro :																									clé RIB :																			
code banque :																									code guichet :																			
IBAN																																												
BIC (par SWIFT)																																												

Cotraitant 1	
--------------	--

--

--

--

--	--

--	--	--

[illegible][illegible]

Cotraitant 2	
--------------	--

--

--

--	--

--	--	--

[illegible][illegible]

Cotraitant 3	
--------------	--

--

--

--

--	--

--	--	--

[illegible][illegible]

Cotraitant 4	
--------------	--

--

--

--

--	--

--	--	--

[illegible][illegible]

Toutefois, l'acheteur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Le prestataire désigné ci-devant :

- Les prestataires désignés ci-devant :

- | N° du cotraitant | Avance prévue à l'article 5-2 du CCATP | |
|------------------|---|--|
| 1 | ☐ refusent de la percevoir | ☐ ne refusent pas de la percevoir |
| 2 | ☐ refusent de la percevoir | ☐ ne refusent pas de la percevoir |
| 3 | ☐ refusent de la percevoir | ☐ ne refusent pas de la percevoir |
| 4 | ☐ refusent de la percevoir | ☐ ne refusent pas de la percevoir |
| 5 | ☐ refusent de la percevoir | ☐ ne refusent pas de la percevoir |

Après avoir pris connaissance du CCATP notamment de l'article 1.7.6 relatif à l'action obligatoire d'insertion,

- /

du CCATP, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales. Un plan d'action pourra être élaboré à cet effet avec l'accompagnement du facilitateur qui sera désigné pour la mission.

- fournir dans un délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l'appréciation de la réalisation de l'action d'insertion.



nous engageons sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :

mandataire du groupement, à :

- prendre l'attache de la coordinatrice régionale de la clause sociale désigné à l'article 1.7.6 du CCATP, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales. Un plan d'action pourra être élaboré à cet effet avec l'accompagnement du facilitateur qui sera désigné pour la mission.
- fournir dans un délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l'appréciation de la réalisation de l'action d'insertion.



nous engageons sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints**, représentés par :

mandataire du groupement, à :

- prendre l'attache de la coordinatrice régionale de la clause sociale désigné à l'article 1.7.6 du CCATP, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales. Un plan d'action pourra être élaboré à cet effet avec l'accompagnement du facilitateur qui sera désigné pour la mission.
- fournir dans un délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l'appréciation de la réalisation de l'action d'insertion.

Fait en un seul original

à : le :

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des prestataire(s) :

Visas	
à : le :	Avis de l'autorité chargée du contrôle financier déconcentré
	Avis :
	à : le :

Acceptation de l'offre
Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement. Le Représentant de l'acheteur à : le :

Date d'effet du marché
Reçu notification du marché le : Le <u>prestataire</u> / <u>mandataire du groupement</u> : Reçu le l'accusé de réception de la notification du marché du <u>prestataire</u> / <u>mandataire du groupement</u> destinataire. Pour le Représentant de l'acheteur, à : le :

☐ ANNEXE N° ____ A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE GROUPEMENT CONJOINT

Détail des prestations exécutées par chacun des cotraitants

Nom du mandataire cotraitant 1		Prestations du mandataire - Poste(s) technique(s)
Autres cotraitants		Prestations des autres cotraitants - Poste(s) technique(s)
N°2		
N°3		
N°4		
N°5		

Prestations				Montant hors TVA	Montant TVA	Montant TVA incluse
Mandataire - cotraitant 1						
	TVA		%			
	TVA		%			
Prestation de mandat						
Total mandataire (I)						
Autres cotraitant						
N°	2	TVA	%			
		TVA	%			
N°	3	TVA	%			
		TVA	%			
N°	4	TVA	%			
		TVA	%			
N°	5	TVA	%			
		TVA	%			
N°	2	TVA	%			
		TVA	%			
N°	3	TVA	%			
		TVA	%			
N°	4	TVA	%			
		TVA	%			
N°	5	TVA	%			
		TVA	%			
N°	3	TVA	%			
		TVA	%			
N°	4	TVA	%			
		TVA	%			
N°	5	TVA	%			
		TVA	%			
N°	3	TVA	%			
		TVA	%			
N°	4	TVA	%			
		TVA	%			
N°	5	TVA	%			
		TVA	%			